

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1954

7 août 2012

SOMMAIRE

Aiggre Dutch Holdings S.à r.l.	93746	Celliers des Grands Crûs	93779
Aiggre Dutch Holdings S.à r.l.	93753	Chambolle S.A.	93779
Bayamo S.A.	93754	Cottonita Investments S.A.	93779
Bayside International S.A.	93754	CP Crystal Luxco S.à r.l.	93783
BBA Luxembourg Investments S.à r.l. ...	93754	Despa First Real Estate Lux S.A.	93783
Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l.	93761	Despa First Real Estate Lux S.A.	93783
Blatteus S.A., SPF	93761	DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l.	93787
Boaz Private Equity Holdings	93761	DTF Finance S.A.	93788
Brentley Holding S.à r.l.	93763	Equiplus S.A.	93761
Brentley Holding S.à r.l.	93763	European Real S.A.	93790
Brisants 2 S.à r.l.	93754	Euroports Holdings S.à r.l.	93791
Bureau d'Etude en Structure Acier S.A. (B.E.A.)	93763	Fascolux S.A.	93791
BYR Sicav	93765	Fliesen & Verputz Funk S.à r.l.	93791
C&A Europe (Luxembourg) Scs	93767	Fonds Européen de Financement Solidaire (FEFISOL) S.A., SICAV-SIF	93791
C & A Europe S.A.	93765	Fraikin-Lux SA	93763
C & A Europe S.A.	93765	GHD International 1 S.à r.l.	93768
Canyon Capital Finance S.à r.l.	93767	Grossbötzl, Hemker, Flaskamp & Co. Be- teiligungs S.N.C.	93791
Captain Luxco 1 S.A.	93755	Grosvenor 49 S.à r.l.	93792
Castlemex Holding S.A.	93774	Hansteen Paderborn S.à r.l.	93792
C.A.T. Holding S.A.	93753	Holden Recoveries IV S.à r.l.	93792
C.A.T. Holding S.A.	93767	Holding N. Arend S.à r.l.	93777
Caves Coopératives des Vignerons de Greiveldange	93774	Holding N. Arend S.à r.l., SPF	93777
Caves Coopératives des Vignerons de Stadtbredimus	93775	HRT Luxembourg Holding S.à r.l.	93783
Caves Coopératives des Vignerons de Wel- lenstein	93776	ILU	93765
Caves Coopératives des Vignerons de Wormeldange	93776	Little Italia Srl	93788
Caves Coopératives du Sud de la Moselle Remerschen	93777	LVS Luxembourg II S.à r.l.	93746
		Universal Premium Trading	93775
		Vier Gas Holdings S.à r.l.	93779

Aiggre Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.656.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 6 juillet 2012

L'associé unique de la Société a pris acte des démissions des membres actuels du conseil de gérance de la Société avec effet au 6 juillet 2012.

L'associé unique de la Société a nommé:

- Monsieur Sibrand van Roijen ayant son adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, aux fonctions de Gérant de Classe A de la Société;
- Monsieur Theo Uffing, ayant son adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, aux fonctions de Gérant de Classe A de la Société;
- Monsieur Martyn Crespel ayant son adresse au 20, rue Etienne-Dumond, 1211 Genève, Suisse, aux fonctions de Gérant de Classe B de la Société; et
- Monsieur Claude Zimmer, ayant son adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, aux fonctions de Gérant de Classe B de la Société.

Ainsi le conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Sibrand van Roijen, Gérant de Classe A
- Theo Uffing, Gérant de Classe A
- Martyn Crespel, Gérant de Classe B
- Claude Zimmer, Gérant de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIGGRE Dutch Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012083484/28.

(120118305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

LVS Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.983.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS Luxembourg I S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade register, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, here represented by M^e David HEINEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 June 2012.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise

them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "LVS Luxembourg II S.à r.l.".

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty thousand Euros (EUR 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders may create class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Each class of shares will have the rights as described in these articles of incorporation from time to time.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the

“Managers A”, each individually a “Manager A”) and managers of the category B (the “Managers”, each individually a “Manager B”). The Board shall choose from among its managers a chairman (who must be a Manager A, if applicable), and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. In case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the minutes of the Board meeting, one or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”).

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company’s financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The twenty thousand (20,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by LVS Luxembourg I S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash together with a share premium of three hundred thirty thousand Euros (EUR 330,000.-), so that the amount of three hundred fifty thousand Euros (EUR 350,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2012.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed manager A of the Company for an unlimited duration:
- Mr. Lee GALLOWAY, with professional address at 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom.
- 2) The following person is appointed manager B of the Company for an unlimited duration:
- Mr. Sansal OZDEMIR, with professional address at 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

LVS Luxembourg I S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Maître David HEINEN, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2012.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "LVS Luxembourg II S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

Les associés peuvent créer des classes d'actions par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions requise pour la modification de ces statuts. Chaque classe d'actions aura les droits tels que décrits dans les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A», chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B», chacun individuellement un «Gérant B»). Le Conseil choisira parmi les gérants un président (qui doit être un Gérant A, le cas échéant) et un vice-président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. En cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans les minutes de la réunion du Conseil, un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

LVS Luxembourg I S.à r.l., préqualifiée, a souscrit les vingt mille (20.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission de trois cent trente mille euros (EUR 330.000,-) de sorte que le montant de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

93753

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Lee GALLOWAY, avec adresse professionnelle au 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni.
- 2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Sansal OZDEMIR, avec adresse professionnelle au 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. HEINEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. LAC/2012/30643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083821/378.

(120118362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

C.A.T. Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083554/9.

(120118677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Aiggre Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.656.

Avec effet au 6 juillet 2012, l'associé unique de la Société a cédé les 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune qu'il détenait dans le capital social de la Société de la manière suivante:

- 125 parts sociales à Fanad S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 132.433;

- 125 parts sociales à Arranmore S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 132.431;

- 125 parts sociales à Mizen S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 132.414; et

- 125 parts sociales à Tuskar S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 132.462.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIGGRE Dutch Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012083485/22.

(120118305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Brisants 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 118.534.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 01/06/2012 n°L120089200

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012083529/11.

(120118485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Bayamo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 93.961.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012083532/10.

(120118356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Bayside International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.780.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 28 juin 2012

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

BAYSIDE INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012083533/13.

(120118161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.930.254,40.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.440.

Les comptes annuels au 17 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012083534/12.

(120118835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Captain Luxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 160.911.

Rectificatif du dépôt numéro L120000231, déposé le 2 janvier 2012

L'an deux mil douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Laquelle comparante agissant comme mandataire spécial de tous les actionnaires de Captain Luxco 1 S.A., une société anonyme, (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à 44, avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 160.911, constituée le 13 mai 2011 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1730 du 29 juillet 2011 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 13 décembre 2011 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} mars 2012 sous le numéro 550 (l'Acte du 13 décembre 2011), en vertu de procurations sous seing privé données sous seing privé, qui sont restées annexées audit Acte du 13 décembre 2011.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée au présent acte rectificatif, le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que lors des résolutions prises lors de l'Assemblée, une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte.

Dès lors, il y a lieu de modifier dans les versions anglaise et française, la quatrième résolution prise lors de l'assemblée comme suit

*Version anglaise
"Fourth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

1) Shareholder number 3 in the attendance list declares to subscribe to three thousand (3,000) Class A Shares, seven hundred sixty-one (761) Class B Shares, seven hundred sixty-one (761) Class C Shares, and seven hundred sixty-one (761) Class D Shares, each having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) to be fully paid up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three thousand seven hundred sixty-one Euro (EUR 3,761) which shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred thirty-seven Euro and three hundred fifty-eight thousandth of one Euro (EUR 137.358) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of two thousand nine hundred twenty-two Euro (EUR 2,922) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class A Shares;
- an amount of five hundred thirty-five Euro and seventy-four cents (EUR 535.74) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class B Shares;
- an amount of one hundred forty Euro and two cents (EUR 140.02) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class C Shares; and
- an amount of twenty-five Euro and eighty-seven cents (EUR 25.87) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class D Shares.

2) Shareholder number 4 in the attendance list declares to subscribe to one thousand three hundred and seventy-five (1,375) Class A Shares, two hundred and nine (209) Class B Shares, two hundred and nine (209) Class C Shares, and two hundred and nine (209) Class D Shares, each having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) to be fully paid up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand five hundred eighty-four Euro (EUR 1,584) which shall be allocated as follows:

- an amount of fifty-two Euro and fifty-two thousandth of one Euro (EUR 52.052) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of one thousand three hundred thirty-nine Euro and twenty-five cents (EUR 1,339.25) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class A Shares;
- an amount of one hundred forty-seven Euro and fourteen cents (EUR 147.14) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class B Shares;
- an amount of thirty-eight Euro and forty-six cents (EUR 38.46) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class C Shares; and

- an amount of seven Euro and eleven cents (EUR 7.11) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class D Shares.

3) Shareholder number 5 in the attendance list declares to subscribe to two thousand one hundred twenty-five (2,125) Class A Shares, four hundred thirty-one (431) Class B Shares, four hundred thirty-one (431) Class C Shares, and four hundred thirty-one (431) Class D Shares, each having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) to be fully paid up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand five hundred fifty-six Euro (EUR 2,556) which shall be allocated as follows:

- an amount of eighty-eight Euro and eight hundred sixty-eight thousandth of one Euro (EUR 88.868) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of two thousand sixty-nine Euro and seventy-five cents (EUR 2,069.75) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class A Shares;

- an amount of three hundred three Euro and forty-two cents (EUR 303.42) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class B Shares;

- an amount of seventy-nine Euro and thirty cents (EUR 79.30) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class C Shares; and

- an amount of fourteen Euro and sixty-five cents (EUR 14.65) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class D Shares.

4) Shareholder number 6 in the attendance list declares to subscribe to six hundred twenty-five (625) Class A Shares, sixty-three (63) Class B Shares, sixty-three (63) Class C Shares, and sixty-three (63) Class D Shares, each having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) to be fully paid up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of six hundred eighty-eight Euro (EUR 688) which shall be allocated as follows:

- an amount of twenty-one Euro and one hundred sixty-four thousandth of one Euro (EUR 21.164) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of six hundred eight Euro and seventy-five cents (EUR 608.75) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class A Shares;

- an amount of forty-four Euro and thirty-five cents (EUR 44.35) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class B Shares;

- an amount of eleven Euro and fifty-nine cents (EUR 11.59) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class C Shares; and

- an amount of two Euro and fourteen cents (EUR 2.14) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class D Shares.

5) Shareholder number 7 in the attendance list declares to subscribe to six hundred twenty-five (625) Class A Shares, sixty-three (63) Class B Shares, sixty-three (63) Class C Shares, and sixty-three (63) Class D Shares, each having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) to be fully paid up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of six hundred eighty-eight Euro (EUR 688) which shall be allocated as follows:

- an amount of twenty-one Euro and one hundred sixty-four thousandth of one Euro (EUR 21.164) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of six hundred eight Euro and seventy-five cents (EUR 608.75) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class A Shares;

- an amount of forty-four Euro and thirty-five cents (EUR 44.35) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class B Shares;

- an amount of eleven Euro and fifty-nine cents (EUR 11.59) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class C Shares; and

- an amount of two Euro and fourteen cents (EUR 2.14) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class D Shares.

6) Shareholder number 8 in the attendance list declares to subscribe to seven hundred fifty (750) Class A Shares, seventy-six (76) Class B Shares, seventy-six (76) Class C Shares, and seventy-six (76) Class D Shares, each having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) to be fully paid up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of eight hundred twenty-six Euro (EUR 826) which shall be allocated as follows:

- an amount of twenty-five Euro and four hundred twenty-eight thousandth of one Euro (EUR 25.428) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of seven hundred and thirty Euro and fifty cents (EUR 730.50) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class A Shares;

- an amount of fifty-three Euro and fifty cents (EUR 53.50) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class B Shares;

- an amount of thirteen Euro and ninety-eight cents (EUR 13.98) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class C Shares; and

- an amount of two Euro and fifty-eight cents (EUR 2.58) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class D Shares.

7) Shareholder number 9 in the attendance list declares to subscribe to two hundred twenty-five (225) Class A Shares, twenty-two (22) Class B Shares, twenty-two (22) Class C Shares, and twenty-two (22) Class D Shares, each having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) to be fully paid up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred forty-seven Euro (EUR 247) which shall be allocated as follows:

- an amount of seven Euro and five hundred fifty-six thousandth of one Euro (EUR 7.566) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of two hundred nineteen Euro and fifteen cents (EUR 219.15) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class A Shares;

- an amount of fifteen Euro and forty-nine cents (EUR 15.49) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class B Shares;

- an amount of four Euro and five cents (EUR 4.05) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class C Shares; and

- an amount of seventy-five cents (EUR 0.75) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class D Shares.

8) Shareholder number 10 in the attendance list declares to subscribe to three hundred and twelve (312) Class A Shares, thirty-one (31) Class B Shares, thirty-one (31) Class C Shares, and thirty-one (31) Class D Shares, each having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) to be fully paid up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred forty-three Euro (EUR 343) which shall be allocated as follows:

- an amount of ten Euro and fifty-three thousandth of one Euro (EUR 10.53) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of three hundred and three Euro and eighty-nine cents (EUR 303.89) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class A Shares;

- an amount of twenty-one Euro and eighty-two cents (EUR 21.82) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class B Shares;

- an amount of five Euro and seventy cents (EUR 5.70) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class C Shares; and

- an amount of one Euro and five cents (EUR 1.05) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class D Shares.

9) Shareholder number 11 in the attendance list declares to subscribe to seven hundred fifty (750) Class A Shares, seventy-six (76) Class B Shares, seventy-six (76) Class C Shares, and seventy-six (76) Class D Shares, each having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) to be fully paid up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of eight hundred twenty-six Euro (EUR 826) which shall be allocated as follows:

- an amount of twenty-five Euro and four hundred twenty-eight thousandth of one Euro (EUR 25.428) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of seven hundred and thirty Euro and fifty cents (EUR 730.50) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class A Shares;

- an amount of fifty-three Euro and fifty cents (EUR 53.50) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class B Shares;

- an amount of thirteen Euro and ninety-eight cents (EUR 13.98) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class C Shares; and

- an amount of two Euro and fifty-eight cents (EUR 2.58) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class D Shares.

10) Shareholder number 12 in the attendance list declares to subscribe to six thousand two hundred fifty (6,250) Class A Shares, one thousand three hundred seventy-five (1,375) Class B Shares, one thousand three hundred seventy-five (1,375) Class C Shares, and one thousand three hundred seventy-five (1,375) Class D Shares, each having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) to be fully paid up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of seven thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 7,625) which shall be allocated as follows:

- an amount of two hundred sixty-nine Euro and seventy-five Eurocents of one Euro (EUR 269.75) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of six thousand eighty-seven Euro and fifty cents (EUR 6,087.5) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class A Shares;

- an amount of nine hundred and sixty-eight Euro (EUR 968) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class B Shares;

- an amount of one hundred forty Euro and two cents (EUR 253) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class C Shares; and

- an amount of forty-six Euro and seventy-five cents (EUR 46.75) shall be allocated to the share premium account of the Company attached to the Class D Shares.

The amount of nineteen thousand one hundred forty-four Euro (EUR 19,144) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As from this point, the shareholders who have subscribed for the shares above-mentioned shall be considered to be part of the Meeting."

Version française
«Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

1) L'Actionnaire numéro 3 sur la liste de présence déclare souscrire à trois mille (3.000) Actions de Classe A, sept cent soixante-et-une (761) Actions de Classe B, sept cent soixante-et-une (761) Actions de Classe C et sept cent soixante-et-une (761) Actions de Classe D, chacune ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026) à libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois mille sept cent soixante-et-un Euro (EUR 3.761) qui sera affecté comme suit:

- un montant de cent trente-sept Euro et trois cent cinquante-huit millièmes d'Euro (EUR 137,358) sera affecté au compte de capital social de la Société;

- un montant de deux mille neuf cent vingt-deux Euro (EUR 2.922) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions Classe A;

- un montant de cinq cent trente-cinq Euro et soixante-quatorze centimes d'Euro (EUR 535,74) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe B;

- un montant de cent quarante Euro et deux centimes d'Euro (EUR 140,02) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe C; et

- un montant de vingt-cinq Euro et quatre-vingt-sept centimes d'Euro (EUR 25,87) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe D.

2) L'Actionnaire numéro 4 sur la liste de présence déclare souscrire à mille trois cent soixante-quinze (1.375) Actions de Classe A, deux cent neuf (209) Actions de Classe B, deux cent neuf (209) Actions de Classe C et deux cent neuf (209) Actions de Classe D, chacune ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026), à libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille cinq cent quatre-vingt-quatre Euro (EUR 1.584) qui sera affecté comme suit:

- un montant de cinquante-deux Euro et cinquante-deux millièmes d'Euro (EUR 52,052) sera affecté au compte de capital social de la Société;

- un montant de mille trois cent trente-neuf Euro et vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 1.339,25) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe A;

- un montant de cent quarante-sept Euro et quatorze centimes d'Euro (EUR 147,14) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe B;

- un montant de trente-huit Euro et quarante-six centimes d'Euro (EUR 38,46) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe C; et

- un montant de sept Euro et onze centimes d'Euro (EUR 7,11) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe D.

3) L'Actionnaire numéro 5 sur la liste de présence déclare souscrire à deux mille cent vingt-cinq (2.125) Actions de Classe A, quatre cent trente et une (431) Actions de Classe B, quatre cent trente et une (431) Actions de Classe C et quatre cent trente et une (431) Actions de Classe D, chacune ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026), à libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille cinq cent cinquante-six Euro (EUR 2.556) qui sera affecté comme suit:

- un montant de quatre-vingt-huit Euro et huit cent soixante-huit millièmes d'Euro (EUR 88,868) sera affecté au compte de capital social de la Société;

- un montant de deux mille soixante-neuf Euro et soixante-quinze centimes d'Euro (EUR 2.069,75) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe A;

- un montant de trois cent trois Euro et quarante-deux centimes d'Euro (EUR 303,42) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe B;

- un montant de soixante-dix-neuf Euro et trente centimes d'Euro (EUR 79,30) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe C; et

- un montant de quatorze Euro et soixante-cinq centimes d'Euro (EUR 14,65) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe D.

4) L'Actionnaire numéro 6 sur la liste de présence déclare souscrire à six cent vingt-cinq (625) Actions de Classe A, soixante-trois (63) Actions de Classe B, soixante-trois (63) Actions de Classe C et soixante-trois (63) Actions de Classe D, chacune ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026), à libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six cent quatre-vingt-huit Euro (EUR 688) qui sera affecté comme suit:

- un montant de vingt et un Euro et cent soixante-quatre millièmes d'Euro (EUR 21,164) sera affecté au compte de capital social de la Société;
- un montant de six cent huit Euro et soixante-quinze centimes d'Euro (EUR 608,75) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société liés aux Actions de Classe A;
- un montant de quarante-quatre Euro et trente-cinq centimes d'Euro (EUR 44,35) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe B;
- un montant de onze Euro et cinquante-neuf centimes d'Euro (EUR 11,59) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe C; et
- un montant de deux Euro et quatorze centimes d'Euro (EUR 2,14) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe D.

5) L'Actionnaire numéro 7 sur la liste sur la liste de présence déclare souscrire à six cent vingt-cinq (625) Actions de Classe A, soixante-trois (63) Actions de Classe B, soixante-trois (63) Actions de Classe C et soixante-trois (63) Actions de Classe D, chacune ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026), à libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six cent quatre-vingt-huit Euro (EUR 688) qui sera affecté comme suit:

- un montant de vingt et un Euro et cent soixante-quatre millièmes d'Euro (EUR 21,164) sera affecté au compte de capital social de la Société;
- un montant de six cent huit Euro et soixante-quinze centimes d'Euro (EUR 608,75) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société liés aux Actions de Classe A;
- un montant de quarante-quatre Euro et trente-cinq centimes d'Euro (EUR 44,35) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe B;
- un montant de onze Euro et cinquante-neuf centimes d'Euro (EUR 11,59) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe C; et
- un montant de deux Euro et quatorze centimes d'Euro (EUR 2,14) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe D.

6) L'Actionnaire numéro 8 sur la liste de présence déclare souscrire à sept cent cinquante (750) Actions de Classe A, soixante-seize (76) Actions de Classe B, soixante-seize (76) Actions de Classe C et soixante-seize (76) Actions de Classe D, chacune ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026), à libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit cent vingt-six Euro (EUR 826,-) qui sera affecté comme suit:

- un montant de vingt-cinq Euro et quatre cent vingt-huit centimes d'Euro (EUR 25,428) sera affecté au compte de capital social de la Société;
- un montant de sept cent trente Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 730,50) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société liés aux Actions de Classe A;
- un montant de cinquante-trois Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 53,50) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe B;
- un montant de treize Euro et quatre-vingt-dix-huit centimes d'Euro (EUR 13,98) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe C; et
- un montant de deux Euro et cinquante-huit centimes d'Euro (EUR 2,58) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe D.

7) L'Actionnaire numéro 9 sur la liste de présence déclare souscrire à deux cent vingt-cinq (225) Actions de Classe A, vingt-deux (22) Actions de Classe B, vingt-deux (22) Actions de Classe C et vingt-deux (22) Actions de Classe D, chacune ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026), à libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante-sept Euro (EUR 247) qui sera affecté comme suit:

- un montant de sept Euro et cinq cent soixante-six millièmes d'Euro (EUR 7,566) sera affecté au compte de capital social de la Société;
- un montant de deux cent dix-neuf Euro et quinze centimes d'Euro (EUR 219,15) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société liés aux Actions de Classe A;
- un montant de quinze Euro et quarante-neuf centimes d'Euro (EUR 15,49) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe B;
- un montant de quatre Euro et cinq centimes d'Euro (EUR 4,05) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe C; et
- un montant de soixante-quinze centimes d'Euro (EUR 0,75) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe D.

8) L'Actionnaire numéro 10 sur la liste de présence déclare souscrire à trois cent douze (312) Actions de Classe A, trente et une (31) Actions de Classe B, trente et une (31) Actions de Classe C et trente-et-une (31) Actions de Classe

D, chacune ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026), à libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quarante-trois Euro (EUR 343) qui sera affecté comme suit:

- un montant de dix Euro et cinquante-trois centimes d'Euro (EUR 10,53) sera affecté au compte de capital social de la Société;

- un montant de trois cent trois Euro et quatre-vingt-neuf centimes d'Euro (EUR 303,89) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société liés aux Actions de Classe A;

- un montant de vingt et un Euro et quatre-vingt-deux centimes d'Euro (EUR 21,82) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe B;

- un montant de cinq Euro et soixante-dix centimes d'Euro (EUR 5,70) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe C; et

- un montant de un Euro et cinq centimes d'Euro (EUR 1,05) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe D.

9) L'Actionnaire numéro 11 sur la liste de présence déclare souscrire à sept cent cinquante (750) Actions de Classe A, soixante-seize (76) Actions de Classe B, soixante-seize (76) Actions de Classe C et soixante-seize (76) Actions de Classe D, chacune ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026), à libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit cent vingt-six Euro (EUR 826) qui sera affecté comme suit:

- un montant de vingt-cinq Euro et quatre cent vingt-huit centimes d'Euro (EUR 25,428) sera affecté au compte de capital social de la Société;

- un montant de sept cent trente Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 730,50) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société liés aux Actions de Classe A;

- un montant de cinquante-trois Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 53,50) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe B;

- un montant de treize Euro et quatre-vingt-dix-huit centimes d'Euro (EUR 13,98) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe C; et

- un montant de deux Euro et cinquante-huit centimes d'Euro (EUR 2,58) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe D.

10) L'Actionnaire numéro 12 sur la liste de présence déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) Actions de Classe A, mille trois cent soixante-quinze (1.375) Actions de Classe B, mille trois cent soixante-quinze (1.375) Actions de Classe C et mille trois cent soixante-quinze (1.375) Actions de Classe D, chacune ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026), à libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de sept mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 7.625,-) qui sera affecté comme suit:

- un montant de deux cent soixante-neuf Euro et soixante-quinze centimes d'Euro (EUR 269,75) sera affecté au compte de capital social de la Société;

- un montant de six mille quatre-vingt-sept Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 6.087,50) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société liés aux Actions de Classe A;

- un montant de neuf cent soixante-huit Euro (EUR 968) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe B;

- un montant de deux cent cinquante-trois Euro (EUR 253) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe C; et

- un montant de quarante-six Euro et soixante-quinze centimes d'Euro (EUR 46,75) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Classe D.

Le montant dix-neuf mille cent quarante-quatre Euro (EUR 19.144,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

A partir de maintenant, les actionnaires qui ont souscrit les actions mentionnées ci-dessus, seront considérés comme participant à l'Assemblée.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30620. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082727/338.

(120117862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, établis en Euros et en Dollars Américains, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012083538/11.

(120118958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Blatteus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 36.120.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083539/10.

(120118613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Signature.

Boaz Private Equity Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 92.128.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083541/10.

(120118141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Equiplus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 58.153.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EQUIPLUS S.A.", ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.153, constituée suivant acte reçu en date du 3 février 1997, publié au Mémorial C numéro 278 du 5 juin 1997.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jeremy STEFFEN, employé privé, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 1.200.000.- (un million deux cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de 100.000.- (cent mille euros) à EUR 1.300.000.- (un million trois cent mille euros), par l'émission de 15.000 (quinze mille) actions sans désignation de valeur nominale, à souscrire et libérer au moyen d'un

apport en nature de 100% des actions de la société de droit belge SOLSTIS SPRL, ayant son siège social à Braine L'alleud, Avenue de la Métairie 1.

2. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.200.000.- (un million deux cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de 100.000.- (cent mille euros) à EUR 1.300.000.- (un million trois cent mille euros), par l'émission de 15.000 (quinze mille) actions sans désignation de valeur nominale, à souscrire et libérer au moyen d'un apport en nature de 100% des actions de la société de droit belge SOLSTIS SPRL, ayant son siège social à Braine L'alleud, Avenue de la Métairie 1.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles Monsieur François Van Coppenolle, demeurant à L-9181 Tadler, Toodlermillen 2.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes le souscripteur prédésigné, ici représenté par Monsieur Jeremy STEFFEN, employé privé, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire aux 15.000 actions nouvelles et les libérer intégralement par l'apport de 100% des actions de la société de droit belge SOLSTIS SPRL, ayant son siège social à B-1420 Braine L'alleud, Avenue de la Métairie 1.

Rapport d'évaluation de l'apport.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant VAN CAUTER –SNAUWAERT & Co S.à r.l., Bureau de Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège à Strassen, daté du 28 juin 2012 conformément aux stipulations de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 15.000 actions sans désignation de valeur nominale, représentant un capital de 1.200.000,00 euros.»

Ce rapport restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que les présentes.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR), représenté par seize mille deux cent cinquante (16.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R.UHL, J.STEFFEN, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 03 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30854. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012082835/73.

(120117673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Brentley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.904.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012083543/13.

(120118112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Brentley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.904.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012083544/13.

(120118113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Bureau d'Etude en Structure Acier S.A. (B.E.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 124.464.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012083546/10.

(120118270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Fraikin-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niederkorn, Z.A. Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 30.162.

L'an deux mille douze, le sept juin.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire ("Assemblée Générale") des associés de FRAIKIN-LUX S.A., une société anonyme, ayant son siège social à Z.A. Gadderscheier - L 4570 Niederkorn, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.162, constituée d'après un acte de Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 28 février 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 182 du 4 juillet 1989 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 20 janvier 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 630 du 23 mars 2009.

L'Assemblée Générale a été ouverte à 15:30 heures et a été présidée par M. Arnaud Fostier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Président").

Le Président a requis Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, d'agir en tant que secrétaire de l'assemblée, ce qui a été unanimement approuvé par l'Assemblée Générale (le "Secrétaire").

Le Président a requis M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, d'agir en tant que scrutateur de l'assemblée, ce qui a été unanimement approuvé par l'Assemblée Générale (le "Scrutateur").

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires de la Société apparaissant dans la liste de présence reproduite ci-après, établie et certifiée par les membres du bureau, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, était présents ou dûment représentés à l'assemblée.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les membres du bureau, resteront également annexées au présent acte.

II. Que les actionnaires de la Société présents ou dûment représentés ont déclaré avoir été dûment informés sur tous les points de l'ordre du jour avant l'assemblée et ont renoncé aux exigences formelles de convocation.

III. Que cette assemblée générale a, par conséquent, été régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points inscrits à son ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du dernier paragraphe de et insertion d'un paragraphe supplémentaire dans l'article 5 des statuts de la Société, qui seront libellés comme suit:

"La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou du délégué à la gestion journalière pour les actes relevant de la gestion journalière ou par la signature conjointe de deux administrateurs dans tous les autres cas.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion."

2. Divers.

L'Assemblée Générale a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale A DECIDE de modifier le dernier paragraphe de et d'insérer un paragraphe supplémentaire dans l'article 5 des statuts de la Société, qui seront libellés comme suit:

"La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou du délégué à la gestion journalière pour les actes relevant de la gestion journalière ou par la signature conjointe de deux administrateurs dans tous les autres cas.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion."

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale est levée à 15:45 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé de Koch, Drauth, Fostier, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2012. Relation: LAC/2012/26562. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082880/69.

(120117734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

C & A Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.884.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 3 juillet 2012 au siège social que: Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 28 février 2013, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

- Robert DEEN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Alcide de Gasperilaan, Belgique.

- Tjeerd VAN DER ZEE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40468 Düsseldorf, Wanheimer Strasse 70, Allemagne.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4PD, Angleterre.

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes se clôturant au 28 février 2013:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2012083550/25.

(120118043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

BYR Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.446.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083549/10.

(120118150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

C & A Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.884.

Les comptes annuels au 29/02/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012083551/10.

(120118299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

ILU, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 106.033.

L'an deux mille douze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «ILU» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 106.033, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 566 du 11 juin 2005. Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier

lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial, numéro 924 du 6 mai 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Madame Anna HERMES, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Quentin BRASSEUR, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

2. Autorisation du conseil d'administration de transférer le siège de la Société à tout autre endroit au sein de la commune du siège social, avec effet immédiat.

3. Modification de la clôture de l'année sociale du 30 septembre au 31 décembre. Clôture de l'exercice débuté le 1^{er} octobre 2011 au 31 décembre 2011.

4. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.

5. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa, des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'inclure dans les statuts le pouvoir du conseil d'administration de transférer le siège de la Société au sein de la commune du siège social.

En conséquence, il est ajouté un nouvel alinéa entre le premier alinéa et le deuxième alinéa de l'article deux des statuts de la Société.

Ce nouvel alinéa aura la teneur suivante:

Art. 2. (Deuxième nouvel alinéa). «Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du Conseil d'Administration.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la clôture de l'exercice social du 30 septembre au 31 décembre.

En conséquence, l'article dix-sept (17), alinéa premier, est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

L'Assemblée Générale décide de clôturer au 31 décembre 2011 l'exercice social débuté le 1^{er} octobre 2011.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle.

En conséquence, le premier alinéa de l'article quinze est modifié comme suit:

Art. 15. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au siège social de la Société, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de juin à 15.00 heures.»

Exceptionnellement, la prochaine assemblée générale annuelle se tiendra le vendredi 29 juin à 15.00 heures.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, A. HERMES, Q. BRASSEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8589. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012082953/74.

(120117824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

C.A.T. Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.429.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2011, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083555/10.

(120118694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

C&A Europe (Luxembourg) Scs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 94.348.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 3 juillet 2012 au siège social que: Suite à leur réélection, les gérants suivants ont leur mandat qui se termine à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 28 février 2013:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.
- Tjeerd VAN DER ZEE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40468 Düsseldorf, Wanheimer Strasse 70, Allemagne.

- Johnny SERE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.
A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 28 février 2013:

- Ernst & Young, ayant son siège social à 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2012083556/23.

(120117958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Canyon Capital Finance S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012083559/11.

(120118377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

GHD International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 336.984,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.292.

In the year two thousand twelve, on the fourth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GHD INTERNATIONAL 1 S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on October 25, 2010, inscribed at "Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg" under the number B 156.292 and which bylaws have been amended for the last time on May 9, 2012.

The meeting is opened at 9 o'clock am, with Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 311,184 (three hundred eleven thousand one hundred eighty four) shares, representing the whole capital of the Company, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the corporate capital by an amount of 25,800.- EUR (twenty five thousand eight hundred euros) so as to raise it from its current amount of 311,184.- EUR (three hundred eleven thousand one hundred eighty four euros) to 336,984.- EUR (three hundred thirty six thousand nine hundred eighty four euros) by the issue of a total of 25,800 (twenty five thousand eight hundred) new shares being 1,167 (one thousand one hundred sixty seven) Ordinary Shares and 24,633 (twenty four thousand six hundred thirty three) classes A to I Preferred shares, having a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, by contribution in cash with payment of a total share premium of 225,687.- EUR (two hundred twenty five thousand six hundred eighty seven euros).

Subscription and payment of the new shares.

2. Subsequent amendment of article 8.1, first paragraph of the articles of association.

3. Removal of the definition "Co-Investor" in the definition section of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting unanimously decide to increase the corporate capital by an amount of 25,800.- EUR (twenty five thousand eight hundred euros) so as to raise it from its current amount of 311,184.- EUR (three hundred eleven thousand one hundred eighty four euros) to 336,984.- EUR (three hundred thirty six thousand nine hundred eighty four euros) by the issue of a total of 25,800 (twenty five thousand eight hundred) new shares being 1,167 (one thousand one hundred sixty seven) Ordinary Shares and 24,633 (twenty four thousand six hundred thirty three) classes A to I shares, having a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, as follows:

- 1,167 (one thousand one hundred sixty seven) Ordinary Shares having a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at nominal value, by contribution in cash;

- 2,737 (two thousand seven hundred thirty seven) redeemable Class A preferred shares, having a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at nominal value, by contribution in cash;

- 2,737 (two thousand seven hundred thirty seven) redeemable Class B preferred shares, having a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at nominal value, by contribution in cash;

- 2,737 (two thousand seven hundred thirty seven) redeemable Class C preferred shares, having a nominal value of 1.- EUR (one euro), to be fully paid-up at nominal value, by contribution in cash;

- 2,737 (two thousand seven hundred thirty seven) redeemable Class D preferred shares, having a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at nominal value, by contribution in cash;

- 2,737 (two thousand seven hundred thirty seven) redeemable Class E preferred shares, having a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at nominal value, by contribution in cash;

- 2,737 (two thousand seven hundred thirty seven) redeemable Class F preferred shares, having a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at nominal value, by contribution in cash;
 - 2,737 (two thousand seven hundred thirty seven) redeemable Class G preferred shares, having a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at nominal value, by contribution in cash;
 - 2,737 (two thousand seven hundred thirty seven) redeemable Class H preferred shares, having a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at nominal value, by contribution in cash;
 - 2,737 (two thousand seven hundred thirty seven) redeemable Class I preferred shares, having a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at nominal value, by contribution in cash;
- to be issued with a share premium in an aggregate amount of 225,687.- EUR (two hundred twenty five thousand six hundred eighty seven euros).

The existing shareholders:

- INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, with registered office as at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA acting in its capacity as general partner of the Industri Kapital 2007 GP LP which in turn is the General Partner of the following Limited Partnerships, all governed under the Law of England and Wales: Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I to IV inclusive and also acting as agent of Alpha IAB Co-Investment AB; and

- Hermes GPE PEC 2011-2013 LP, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ United Kingdom, acting by its general partner Hermes GPE 2011-2013 General Partner LP, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ United Kingdom, which in turn is represented by its general partner Hermes GPE 2011-2013 GP Ltd having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ United Kingdom;

declare to waive any preferential subscription right and further declare not to subscribe to any of the new shares and to accept the subscription of the new shares by a new shareholder named ATRF (NEB) Ltd, a limited company, having its registered address at 600 Barnett House, 11010 142 Street NW, Edmonton, Alberta, T5N 2R1, Canada, inscribed under the number BN 832428486, (hereafter "ATRF").

Subscriber	Ordinary Shares	Redeemable Class A preferred shares	Redeemable Class B preferred shares	Redeemable Class C preferred shares	Redeemable Class D preferred shares
ATRF	1,167	2,737	2,737	2,737	2,737
Subscriber	Redeemable Class E preferred shares	Redeemable Class F preferred shares	Redeemable Class G preferred shares	Redeemable Class H preferred shares	Redeemable Class I preferred shares
ATRF	2,737	2,737	2,737	2,737	2,737

Intervention - Subscription - Payment

Therefore has intervened ATRF, here represented by Mrs. Catherine Dessoy, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Ordinary shares

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
ATRF	1,167	1,167

Redeemable Class A preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
ATRF	2,737	2,737

Redeemable Class B preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
ATRF	2,737	2,737

Redeemable Class C preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
ATRF	2,737	2,737
Redeemable Class D preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
ATRF	2,737	2,737
Redeemable Class E preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
ATRF	2,737	2,737
Redeemable Class F preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
ATRF	2,737	2,737
Redeemable Class G preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
ATRF	2,737	2,737
Redeemable Class H preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
ATRF	2,737	2,737
Redeemable Class I preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
ATRF	2,737	2,737

All of these shares have been fully paid up in cash with a share premium in an aggregate amount of 225,687.- EUR (two hundred twenty five thousand six hundred eighty seven euros), so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 25,800.- EUR (twenty five thousand eight hundred euros) plus a share premium of 225,687.- EUR (two hundred twenty five thousand six hundred eighty seven euros), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

The general shareholders' meeting unanimously decides to amend article 8.1, first paragraph of the articles of association, in order to give it the following content.

“ **8.1.** The Company's corporate capital is fixed at 336,984.- EUR (three hundred thirty six thousand nine hundred eighty four euros) represented by 15,234 (fifteen thousand two hundred thirty four) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), 35,750 (thirty five thousand seven hundred fifty) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 35,750 (thirty five thousand seven hundred fifty) redeemable class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 35,750 (thirty five thousand seven hundred fifty) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 35,750 (thirty five thousand seven hundred fifty) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), 35,750 (thirty five thousand seven hundred fifty) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), 35,750 (thirty five thousand seven hundred fifty) redeemable class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), 35,750 (thirty five thousand seven hundred fifty) redeemable class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), 35,750 (thirty five thousand seven hundred fifty) redeemable class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), 35,750 (thirty five thousand seven hundred fifty) redeemable class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), representing a total of 336,984 (three hundred thirty six thousand nine hundred eighty four) shares of a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Third resolution

The general shareholders' meeting unanimously decides to remove the definition "Co-Investor" in the definition section of the articles of association.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9.30 o'clock am.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «GHD INTERNATIONAL 1 S.A R.L.», ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu le 25 octobre 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.292, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 mai 2012.

La séance est ouverte à 9 heures à Luxembourg et présidée par Me Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Me Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 311.184 (trois cent onze mille cent quatre vingt quatre) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les associés représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 25.800,- EUR (vingt cinq mille huit cents euros) pour le porter de son montant actuel de 311.184,- EUR (trois cent onze mille cent quatre vingt quatre euros) à 336.984,- EUR (trois cent trente six mille neuf cent quatre vingt quatre euros) par l'émission d'un total de 25.800 (vingt cinq mille huit cents) nouvelles parts sociales étant 1.167 (mille cent soixante sept) Parts Sociales Ordinaires et 24.633 (vingt quatre mille six cent trente trois) parts sociales rachetables privilégiées de classe A à I d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de 225.687,- EUR (deux cent vingt cinq mille six cent quatre vingt sept euros).

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2. Modification subséquente de l'article 8.1, premier paragraphe des statuts.

3. Suppression de la définition «Co-Investisseur» de la partie «Définitions» des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 25.800,- EUR (vingt cinq mille huit cents euros) pour le porter de son montant actuel de 311.184,- EUR (trois cent onze mille cent quatre vingt quatre euros) à 336.984,- EUR (trois cent trente six mille neuf cent quatre vingt quatre euros) par l'émission d'un total de 25.800 (vingt cinq mille huit cents) nouvelles parts sociales, à savoir 1.167 (mille cent soixante sept) Parts Sociales Ordinaires et 24.633 (vingt quatre mille six cent trente trois) parts sociales rachetables privilégiées de classe A à I d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire, comme suit:

- 1.167 (mille cent soixante sept) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 2.737 (deux mille sept cent trente sept) parts sociales rachetables privilégiées de classe A d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 2.737 (deux mille sept cent trente sept) parts sociales rachetables privilégiées de classe B d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 2.737 (deux mille sept cent trente sept) parts sociales rachetables privilégiées de classe C d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 2.737 (deux mille sept cent trente sept) parts sociales rachetables privilégiées de classe D d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 2.737 (deux mille sept cent trente sept) parts sociales rachetables privilégiées de classe E d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 2.737 (deux mille sept cent trente sept) parts sociales rachetables privilégiées de classe F d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 2.737 (deux mille sept cent trente sept) parts sociales rachetables privilégiées de classe G d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 2.737 (deux mille sept cent trente sept) parts sociales rachetables privilégiées de classe H d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 2.737 (deux mille sept cent trente sept) parts sociales rachetables privilégiées de classe I d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire.

A émettre avec une prime d'émission d'un montant global de 225.687,- EUR (deux cent vingt cinq mille six cent quatre vingt sept euros).

Les associés existantes:

- INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, ayant son siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, agissant en sa qualité de «General Partner» de Industri Kapital 2007 GP LP, lui-même agissant en sa qualité de «General Partner» des «Limited Partnerships» suivants, régis par le droit anglais: Industri Kapital 2007 Limited Partnership I à Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV ainsi qu'en tant qu'agent de Alpha IAB Co-Investment AB, et

- Hermes GPE PEC 2011-2013 LP, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ Royaume-Uni, agissant par son «general partner» Hermes GPE 2011-2013 General Partner LP, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ Royaume-Uni, qui à son tour est représenté par son «general partner» Hermes GPE 2011-2013 GP Ltd ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ Royaume-Uni,

décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription et déclarent ne pas souscrire les nouvelles parts sociales et admettre la souscription des nouvelles parts sociales par un nouvel associé dénommé ATRF (NEB) Ltd, une société «Limited», avec adresse à 600 Barnett House, 11010 142 Street NW, Edmonton, Alberta, T5N 2R1, Canada, inscrite sous le numéro BN 832428486, (ci-après «ATRF») comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales Ordinaires	Parts sociales rachetables de classe A	Parts sociales rachetables de classe B	Parts sociales rachetables de classe C	Parts sociales rachetables de classe D
ATRF.....	1.167	2.737	2.737	2.737	2.737

Souscripteur	Parts sociales rachetables de classe E	Parts sociales rachetables de classe F	Parts sociales rachetables de classe G	Parts sociales rachetables de classe H	Parts sociales rachetables de classe I
ATRF.....	2.737	2.737	2.737	2.737	2.737

Intervention - Souscription - Paiement

ATRF, ici représentée ci-après par Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales Ordinaires:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
ATRF.....	1.167	1.167,-

Parts sociales rachetables de classe A:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
ATRF	2.737	2.737,-
Parts sociales rachetables de classe B:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
ATRF	2.737	2.737,-
Parts sociales rachetables de classe C:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
ATRF	2.737	2.737,-
Parts sociales rachetables de classe D:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
ATRF	2.737	2.737,-
Parts sociales rachetables de classe E:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
ATRF	2.737	2.737,-
Parts sociales rachetables de classe F:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
ATRF	2.737	2.737,-
Parts sociales rachetables de classe G:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
ATRF	2.737	2.737,-
Parts sociales rachetables de classe H:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
ATRF	2.737	2.737,-
Parts sociales rachetables de classe I:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
ATRF	2.737	2.737,-

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de 225.687,- EUR (deux cent vingt cinq mille six cent quatre vingt sept euros) de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 25.800,- EUR (vingt cinq mille huit cents euros) plus 225.687,- EUR (deux cent vingt cinq mille six cent quatre vingt sept euros) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de modifier l'article 8.1 premier paragraphe des statuts et de lui donner la teneur suivante:

« Art. 8.

8.1. Le capital social de la Société est fixé à 336.984,- EUR (trois cent trente six mille neuf cent quatre vingt quatre euros) représenté par 15.234 (quinze mille deux cent trente quatre) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 35.750 (trente cinq mille sept cent cinquante) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 35.750 (trente cinq mille sept cent cinquante) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»), 35.750 (trente cinq mille sept cent cinquante) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 35.750 (trente cinq mille sept cent cinquante) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»), 35.750 (trente cinq mille sept cent cinquante) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), 35.750 (trente cinq mille sept cent cinquante) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»), 35.750 (trente cinq mille sept cent cinquante) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe G»), 35.750 (trente cinq mille sept cent cinquante) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe H»), 35.750 (trente cinq mille sept cent cinquante) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe I»), représentant un total de 336.984,- EUR (trois cent trente six mille neuf cent quatre vingt quatre euros) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de supprimer la définition «Co-Investisseur» de la partie «Définitions» des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31446. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082901/353.

(120117839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Castlemex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.766.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/6/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012083561/10.

(120118474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Caves Coopératives des Vignerons de Greiveldange, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5427 Greiveldange, 1, Hamesgaass.

R.C.S. Luxembourg H 72.

RECTIFICATIF

L'acte rectificatif du 19 juin 2012, a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés, lequel rectifie l'acte de constat de dissolution du 07 mai 2012, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 12 juin 2012, numéro H72 – L120096061.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083562/12.

(120118127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Caves Coopératives des Vignerons de Stadtbredimus, Association Agricole.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, Pierre-Risch-Stross.

R.C.S. Luxembourg H 74.

L'acte rectificatif du 19 juin 2012, a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés, lequel rectifie l'acte de constat de dissolution du 07 mai 2012, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 12 juin 2012, numéro H74 - L120096062.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083563/11.

(120118126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Universal Premium Trading, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.791.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Universal Premium Trading (the "Company"), with registered office at 2, rue d'Alsace, L-8147 Bridel duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 158.791, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, on February 1, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 915 dated May 6, 2011.

There appeared:

Universal Premium Holding S.A., with registered office in Bridel, 21, rue des Près, RCS Luxembourg B 148538,

Here represented by Mr Yannick Deschamps, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The appearer declared and requested the notary to declare the following:

I.- The sole shareholder is represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares in issue are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder declares having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

Decision to transfer the registered office of the Company to 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and to modify the first sentence of article 4 of the articles of incorporation as follows:

"The registered office is established in Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg."

After the foregoing was approved the sole shareholder took the following resolution:

Resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company to 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and to modify the first sentence of article 4 of the articles of incorporation as follows:

"The registered office is established in Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg."

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-et-un juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Universal Premium Trading (la «Société») ayant son siège social au 21, rue des Près, L-8147 Bridel dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 158.791 et constituée suivant acte notarié de Maître

Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} février 2011 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 915 daté du 6 mai 2011.

A comparu:

Universal Premium Holding S.A., société anonyme, avec siège social à Bridel, 21, rue des Près, RCS Luxembourg B 148538, ici représentée par Monsieur Yannick Deschamps, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Le comparant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que l'associé unique représenté et le nombre de parts détenues par lui sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste ainsi que la procuration seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les parts émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'associé déclare avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Décision de transférer le siège social de la Société au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

"Le siège social est établi à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg."

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, l'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

"Le siège social est établi à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2012. Relation: LAC/2012/30098. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083348/79.

(120117591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Caves Coopératives des Vignerons de Wellenstein, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 37, rue des Caves.

R.C.S. Luxembourg H 75.

L'acte rectificatif du 19 juin 2012, a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés, lequel rectifie l'acte de constat de dissolution du 07 mai 2012, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 12 juin 2012, numéro H75 - L120096063.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083564/11.

(120118125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Caves Coopératives des Vignerons de Wormeldange, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 115, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg H 76.

L'acte rectificatif du 19 juin 2012, a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés, lequel rectifie l'acte de constat de dissolution du 07 mai 2012, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 12 juin 2012, numéro H76 - L-120096060.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083565/11.

(120118128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Caves Coopératives du Sud de la Moselle Remerschen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5440 Remerschen, 32, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg H 71.

—
RECTIFICATIF

L'acte rectificatif du 19 juin 2012, a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés, lequel rectifie l'acte de constat de dissolution du 07 mai 2012, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 12 juin 2012, numéro H 71 – L120096064.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083566/12.

(120118124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

**Holding N. Arend S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,
(anc. Holding N. Arend S.à.r.l., SPF).**

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.722.

—
L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg; et

La société anonyme IMMOBILIERE N. AREND ET CIE S.A., ayant son siège social au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.217.

Tous deux ici représentés par Maître Georges Simon, avocat, demeurant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen à L-2540, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'ils sont les deux seuls associés actuels de HOLDING N. AREND S.à.r.l., SPF, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.722, ayant un capital social de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000), constituée suivant un acte notarié de Maître Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 110 de l'année 1989, page 5237 (la Société).

II. Que les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Paul Bettingen, soussigné en date du 30 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1055 du 20 mai 2010.

III. Que les associés détenant ensemble deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société se sont constitués en assemblée et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet à la date du présent acte notarié.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "HOLDING N. AREND S.à r.l." et de modifier l'article 3 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de «HOLDING N. AREND S.à r.l.»

Troisième résolution

A la suite de la première résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts relatif à son objet social pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participations. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses obligations et engagements propres et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, de manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Quatrième résolution

A la suite de la première résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts en supprimant le dernier paragraphe dudit article qui avait la teneur suivante:

"Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les parts sociales sont cessibles suivant les modalités décrites ci-dessus sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF".

Cinquième résolution

A la suite de la première résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 18 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Pouvoirs

Les comparants, représentés comme dit ci-avant agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présents.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg à la date susmentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: Georges Simon, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 juin 2012. LAC / 2012 / 30154. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082936/93.

(120117762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Celliers des Grands Crûs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Merttert, 5, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 57.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 10 juillet 2012.
Référence de publication: 2012083580/10.
(120118164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Chambolle S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.492.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 mai 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 29 juin 2012.
Francis KESSELER
NOTAIRE
Référence de publication: 2012083581/13.
(120118156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Cottonita Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 96.935.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 22 juin 2012 au siège social que:
Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4PD, Angleterre.
- Johny SERE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2012:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2012083592/21.
(120118059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Vier Gas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.399,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 168.600.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of May,
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Vier Gas Investments Sarl, a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 21,493.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et

des Sociétés") under number B.168.518 ("VGI"), here duly represented by Rosa Villalobos, private employee, with professional address in 46 place Guillaume II, L-1648, Grand Duchy of Luxembourg, in virtue of a proxy given on 22 May 2012 under private seal;

bclMC Investments Sarl, a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and in process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") ("bclMC"), here duly represented by Rosa Villalobos, private employee, with professional address in 46 place Guillaume II, L-1648, Grand Duchy of Luxembourg, in virtue of a proxy given on 22 May 2012 under private seal;

Infinity Investments S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), with a share capital of GBP 366,745,539.-, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L- 2540, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 139.024 ("Infinity"), here duly represented by Ionela-Sabina Craciunescu, private employee, with professional address in 13 rue Edward Steichen, Unico Building, 1st floor, Office no. 2, L-2540, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in virtue of a proxy given on 22 May 2012 under private seal.

VGI, bclMC and Infinity are collectively hereafter referred to as the "Shareholders").

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, declare and request the notary to enact the following:

- Vier Gas Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 168.600 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 20 April 2012, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and

- the articles of association of the Company (the "Articles") have never been modified.

This being declared, the appearing parties, holder collectively of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, representing the entire share capital of the Company, have immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to INCREASE the share capital of the Company by an amount of eight hundred and ninety-nine euros (EUR 899.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand three hundred and ninety-nine euros (EUR 13,399.-) by creation and issue of eight hundred and ninety-nine (899) new ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), subject to a share premium in the amount of nine million nine hundred and ninety-nine thousand one hundred and one euros (EUR 9,999,101.-) (the "Share Premium"), to be subscribed and fully paid up by contribution in cash as follows:

Shareholders	Number of New shares	Part of share premium in Euro
Vier Gas Investments Sarl	385	4,285,615
bclMC Investments Sarl	289	3,214,711
Infinity Investments S.A.	225	2,498,775
TOTAL:	899	9,999,101

Second resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to APPROVE the subscriptions and to SUBSCRIBE to the New Shares and to have the New Shares, as well as the Share Premium, fully paid up by contribution in cash, so the amount of ten million euros (EUR 10,000,000.-) is now at the disposal of the Company.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Shareholders	Total number of Shares	Share capital in EUR
Vier Gas Investments Sarl	5,742	5,742
bclMC Investments Sarl	4,308	4,308
Infinity Investments S.A.	3,349	3,349

TOTAL: 13,399 13,399

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders unanimously RESOLVE to AMEND the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand three hundred and ninety-nine Euro (EUR 13,399) represented by thirteen thousand three hundred and ninety-nine (13,399) shares (hereafter referred to as the «Shares») in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders»."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand euro (€ 5,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARUS:

Vier Gas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous le droit luxembourgeois, au capital social de vingt et un mille quatre cent quatre-vingt treize Euros (EURO 21,493,-), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.168.518 («VGI»), dûment représentée par Rosa Villalobos, employée privée, résidant professionnellement à 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

bclMC Investments Sarl, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille cinq cents Euros (EURO 12500,-), ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et en train de se faire inscrire auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («bclMC»), dûment représentée par Rosa Villalobos, employée privée, résidant professionnellement à 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Infinity Investments S.A., une société anonyme, constituée et existante sous le droit luxembourgeois, au capital social de trois cent soixante six million sept cent quarante cinq mille cinq cent trente neuf Livres Sterling (GBP 366,745,539,-), ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L- 2540, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 139.024 («Infinity»), dûment représentée par Ionela-Sabina Craciunescu, employée privée, résidant professionnellement à 13 rue Edward Steichen, Unico Building, 1st floor, Office no. 2, L-2540, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

VGI, bclMC et Infinity seront collectivement appelés (les «Associés»)

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Les Associés, représentés comme dit ci-dessus, ont déclaré et ont requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Vier Gas Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.600 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 2012, et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

- les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont jamais été modifiés.

Ces faits ayant été déclarés, les parties comparantes, propriétaires ensemble des douze mille cinq cent (12500) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés unanimement DÉCIDENT d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de huit cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 899,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à treize mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (EUR 13.399,-) par l'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf (899) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent un Euros (EUR 9.999.101,-) (la «Prime d'Emission»), à souscrire et à libérer intégralement par apport en numéraire comme suit:

Associés	Nombre de Nouvelles Parts Sociales	Quota de prime d'émission en Euro
Vier Gas Investments Sarl	385	4,285,615
bcIMC Investments Sarl	289	3,214,711
Infinity Investments S.A.	225	2,498,775
TOTAL:	899	9,999,101

Deuxième résolution

Les Associés unanimement DÉCIDENT d'approuver les souscriptions et de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et de libérer ces Nouvelles Parts Sociales, ainsi que la Prime d'Emission au moyen d'apport en numéraire et au fin qu'un montant total de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-) se trouve désormais à la disposition de la Société.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associés	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
Vier Gas Investments Sarl	5,742	5,742
bcIMC Investments Sarl	4,308	4,308
Infinity Investments S.A.	3,349	3,349
TOTAL:	13,399	13,399

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, les Associés unanimement DÉCIDENT de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à treize mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros (13.399 EUR), représenté par treize mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (13.399) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que les comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ cinq mille euros (€ 5.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci, telle que représentées ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Villalobos, Craciunescu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2012. Relation: EAC/2012/6853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012083353/177.

(120117179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

CP Crystal Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 169.335.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64555 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083595/10.

(120118301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Despa First Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.
R.C.S. Luxembourg B 74.797.

AUSZUG

Laut Beschlusses der Generalversammlung vom 19. März 2012 wurde PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS-No. B 65.447, Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, als Abschlussprüfer und Reviseur bis zur Generalversammlung, welche den Jahresabschluss zum 30. September 2012 verabschiedet, ernannt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/06/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012083602/13.

(120118286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Despa First Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.
R.C.S. Luxembourg B 74.797.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 19 mars 2012 a renouvelé:

- En qualité d'administrateur de la société, Monsieur Thorsten HONNER, né le 4 janvier 1975 à D-Hanau, demeurent D-60329 Frankfurt am Main, 1, Taunusanlage jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012;
- En qualité d'administrateur de la société, Monsieur Jean-Claude LUCIUS, né le 13 novembre 1966 à L-Luxembourg, demeurent L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012;
- En qualité d'administrateur de la société, Monsieur Jean-Marie SCHOCKMEL, né le 05 février 1956 à L-Esch/Alzette, demeurent L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.07.2012.

Signature.

Référence de publication: 2012083603/17.

(120118629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

HRT Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 169.933.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of the month of June.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HRT África Petróleo S.A., a company incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at Avenida Atlântica, 1130 - 10° andar, Copacabana, CEP 22021-000 - Rio de Janeiro, Brazil, registered with the Board of Trade under number 33.3.0028776-1,

here represented by Ms. Aline Nassoy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HRT Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 29 May 2012, not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

a. Increase of the Company's share capital by an amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) so as to raise it from its current amount of two million United States Dollars (USD 2,000,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares (parts sociales) with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, to an amount of three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares (parts sociales) with a nominal value of one hundred USD Dollars (USD 100.-) each;

b. Issue of ten thousand (10,000) new shares (part sociales) with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (parts sociales) (the "New Shares"), together with share premium;

c. Accept the subscription for the New Shares by HRT Africa Petróleo S.A., a company incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at Avenida Atlântica, 1130 - 10º andar, Copacabana, CEP 22021-000 - Rio de Janeiro, Brazil, registered with the Board of Trade under number 33.3.0028776-1 (the "Sole Shareholder") and full payment of the New Shares at nominal value, together with share premium, by a contribution in kind consisting of (i) two hundred (200) ordinary shares, with a nominal value of one Namibian Dollar (N\$ 1.-) each, representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of HRT Luderitz Petroleum (Proprietary) Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Namibia, having its registered office at PO Box 1747, Windhoek, Namibia, registration number 2012/0494 (the "PEL 028 Shares"), (ii) two hundred (200) ordinary shares, with a nominal value of one Namibian Dollar (N\$ 1.-) each, representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of HRT Walvis Petroleum (Proprietary) Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Namibia, having its registered office at PO Box 1747, Windhoek, Namibia, registration number 2012/0522 (the "PEL 023 Shares"), (iii) fifty (50) ordinary shares, with a nominal value of one Namibian Dollar (N\$ 1.-) each, representing fifty percent (50%) of the issued share capital of Harmony Energy (Proprietary) Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Namibia, having its registered office at PO Box 30, Windhoek, Namibia, registration number 2007/149 (the "Harmony Shares"), (iv) fifty (50) ordinary shares, with a nominal value of one Namibian Dollar (N\$ 1.-) each, representing fifty percent (50%) of the issued share capital of Limpet Investments (Proprietary) Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Namibia, having its registered office at PO Box 30, Windhoek, Namibia, registration number 2008/0679 (the "Limpet Shares") and (v) seven hundred eighteen million three hundred ninety-three thousand two hundred fifty-four (718,393,254) common shares, representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of HRT Canada Inc., a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 2400, 525 - 8 Avenue SW, Calgary, Alberta, T2P 1G1, Canada, registration number 2016647931 (the "HRT Canada Shares"), and to allocate such New Shares to the Sole Shareholder;

d. Subsequent amendment of Article 5.1. of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under items a. to c.; and

e. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) so as to raise it from its current amount of two million United States Dollars (USD 2,000,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares (parts sociales) with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, to an amount of three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares (parts sociales) with a nominal value of one hundred USD Dollars (USD 100.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue the New Shares, to be fully paid up at nominal value, together with a share premium of six hundred and eight million one hundred and twenty-two thousand five hundred and fifty-three United States Dollars and twenty-seven Cents (USD 608,122,553.27.-).

Subscription / Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe for the New Shares and to fully pay up such New Shares, together with a share premium, by a contribution in kind consisting of (i) the PEL 028 Shares, (ii) the PEL 023 Shares, (iii) the Harmony Shares, (iv) the Limpet Shares and (v) the HRT Canada Shares (together the "Contributed Shares").

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that the value of the Contributed Shares has been certified by (i) a valuation report dated 12 June 2012 issued by the board of directors of the Sole Shareholder and (ii) a valuation report dated 12 June 2012 issued by the board of managers (conseil de gérance) of the Company, on the basis of an interim balance sheet of the Sole Shareholder (together the "Reports") at the amount of six hundred and nine million one hundred and twenty-two thousand five hundred and fifty-three United States Dollars and twenty-seven Cents (USD 609,122,553.27), as further detailed in the Reports, and is allocated as follows:

- an amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- an amount of six hundred and eight million one hundred and twenty-two thousand five hundred and fifty-three United States Dollars and twenty-seven Cents (USD 608,122,553.27.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Reports will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that the Contributed Shares, which are hereby contributed in kind, are free of any lien and that there exists no impediments to their free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributed Shares to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contributed Shares has been given to the Company.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5.1. of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at USD 3,000,000.- (three million United States Dollars), represented by 30,000 (thirty thousand) shares in registered form, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze juin.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HRT África Petróleo S.A., une société constituée selon les lois du Brésil, dont le siège social se situe à Avenida Atlántica, 1130 - 10º andar - Copacabana - CEP 22021-000 - Rio de Janeiro - Brésil, inscrite au bureau du commerce sous le numéro 33.3.0028776-1,

ici représentée par Melle Aline Nassoy, avocate, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de HRT Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 29 mai 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

III. La partie comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million de Dollars Américains (USD 1.000.000.-), pour le porter de son montant actuel de deux millions de Dollars Américains (USD 2.000.000.-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100.-) chacune, à un montant de

trois millions de Dollars Américains (USD 3.000.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune;

b. Emission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»), ensemble avec une prime d'émission;

c. Acceptation de la souscription des Nouvelles Parts Sociales par HRT África Petróleo S.A., une société constituée selon les lois du Brésil, dont le siège social se situe à Avenida Atlântica, 1130 -10° andar - Copacabana - CEP 22021-000 - Rio de Janeiro - Brésil, inscrite au bureau du commerce sous le numéro 33.3.0028776-1 (l' «Associé Unique»), et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission, par apport en nature consistant en (i) deux cents (200) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un Dollar Namibien (N\$ 1,-) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de HRT Luderitz Petroleum (Proprietary) Limited, une société constituée sous les lois de la République de Namibie, ayant son siège social au PO Box 1747, Windhoek, Namibie, numéro d'enregistrement 2012/0494 (les «Parts Sociales de PEL 028»), (ii) deux cents (200) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un Dollar Namibien (N\$ 1,-) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de HRT Walvis Petroleum (Proprietary) Limited, une société constituée sous les lois de la République de Namibie, ayant son siège social au PO Box 1747, Windhoek, Namibie, numéro d'enregistrement 2012/0522 (les «Parts Sociales de PEL 023»), (iii) cinquante (50) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un Dollar Namibien (N\$ 1,-) chacune, représentant cinquante pour cent (50%) du capital social émis de Harmony Energy (Proprietary) Limited, une société constituée sous les lois de la République de Namibie, ayant son siège social au PO Box 30, Windhoek, Namibie, numéro d'enregistrement 2007/149 (les «Parts Sociales d'Harmony»), (iv) cinquante (50) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un Dollar Namibien (N\$ 1,-) chacune, représentant cinquante pour cent (50%) du capital social émis de Limpet Investments (Proprietary) Limited, une société constituée sous les lois de la République de Namibie, ayant son siège social au PO Box 30, Windhoek, Namibie, numéro d'enregistrement 2008/0679 (les «Parts Sociales de Limpet») et (v) sept cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante quatre (718.393.254) parts sociales ordinaires (common shares), représentant cent pour cent (100%) du capital social émis d'HRT Canada Inc., une société constituée sous les lois canadiennes, ayant son siège social au 2400, 525 - 8 Avenue SW, Calgary, Alberta, T2P 1G1, Canada, numéro d'enregistrement 2016647931 (les «Parts Sociales d'HRT Canada»), et allocation de ces Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique;

d. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les "Statuts"), afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points a. à c.; et

e. Divers

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million de Dollars Américains (USD 1.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions de Dollars Américains (USD 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, à un montant de trois millions de Dollars Américains (USD 3.000.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre les Nouvelles Parts Sociales, à libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission de six cent huit millions cent vingt-deux mille cinq cent cinquante-trois Dollars Américains et vingt-sept Cents (USD 608.122.553,27).

Souscription / Libération

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et libérer intégralement ces Nouvelles Parts, ensemble avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en (i) les Parts Sociales de PEL 028, (ii) les Parts Sociales de PEL 023, (iii) les Parts Sociales d'Harmony, (iv) les Parts Sociales de Limpet et (v) les Parts Sociales d'HRT Canada (ensemble les «Parts Sociales Apportées»).

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare que la valeur des Parts Sociales Apportées a été certifiée par (i) un rapport d'évaluation daté du 12 juin 2012 émis par le conseil d'administration (board of directors) de l'Associé Unique et (ii) un rapport d'évaluation daté du 12 juin 2012 émis par le conseil de gérance de la Société, sur base de comptes intérimaires de l'Associé Unique (ensemble les «Rapports»), à un montant de six cent neuf millions cent vingt-deux mille cinq cent cinquante-trois Dollars Américains et vingt-sept Cents (USD 609.122.553,27), tel que plus amplement détaillé dans les Rapports, et est alloué telle que suit:

- un montant d'un million de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) est à allouer au compte capital social de la Société; et

- montant de six cent huit millions cent vingt-deux mille cinq cent cinquante-trois Dollars Américains et vingt-sept Cents (USD 608.122.553,27) est à allouer au compte réserve prime d'émission de la Société.

Les Rapports resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert en nature des Parts Sociales Apportées et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Parts Sociales Apportées à la Société.

La preuve de la propriété par l'Associé Unique des Parts Sociales Apportées a été donnée à la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 5.1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à USD 3.000.000,- (trois millions d'US dollars), représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent US dollars) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (€ 7.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nassoy, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2012. Relation: EAC/2012/7730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012082938/211.

(120117600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 166.952.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 10 juillet entre DIF Infrastructure II UK Partnership, représentée par DIF Infrastructure II UK Partner Limited et DIF Infra 3 UK Partnership, représentée par DIF Infra 3 UK Partner Limited les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties come suit:

- DIF Infra 3 UK Partnership, ayant son principal lieu d'établissement et de direction à 1 Cornhill, London EC3V 3ND, Royaume-Uni, représentée par DIF Infra 3 UK Partner Limited, ayant son principal lieu d'établissement et de direction à Appleyards Ltd., Tubs Hill House, London Road, Sevenoaks, Kent, TN13 1BL, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 8067514 au Registrar of Companies for England and Wales (Registre des Sociétés d'Angleterre et de Pays de Galles) détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Représentée par F. Kuiper et G. Yildizli

Référence de publication: 2012083616/21.

(120118040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

DTF Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 156.573.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 28 juin 2012

- Monsieur Pierre METZLER a démissionné de ses fonctions d'administrateur unique de la Société avec effet au 28 juin 2012.

- Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge/Waterford, Irlande, demeurant professionnellement L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers est nommé administrateur unique de la Société avec effet au 28 juin 2012 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2012.

- La société Centralis S.A. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 28 juin 2012.

- La société LG Management S.à r.l. avec siège social L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland, RCSL B 156639 a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet au 28 juin 2012 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2012.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique de la société le 28 juin 2012

- Le siège social de la Société a été transféré à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers avec effet au 2 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083621/22.

(120118166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Little Italia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8138 Bridel, 31, allée Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 169.948.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Wacky Brothers S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166766,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Jérôme BIGARD, kinésithérapeute, né à Luxembourg, le 16 février 1985, demeurant à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Little Italia Sàrl", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la détention ainsi que la mise en valeur d'immeubles.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Kopstal (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Wacky Brothers S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et intégralement libérées par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert.
2. Monsieur Jérôme BIGARD, kinésithérapeute, né à Luxembourg, le 16 février 1985, demeurant à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BIGARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. LAC/2012/30645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083018/119.

(120117535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

European Real S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.103.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 5 juillet 2012

Les actionnaires de la Société:

- prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 5 juillet 2012;
- décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

EUROPEAN REAL S.A. (EN LIQUIDATION VOLONTAIRE)

Signature

Référence de publication: 2012083644/18.

(120118098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012083645/10.

(120118370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Fliesen & Verputz Funk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 40, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 132.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083659/10.

(120118253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Fonds Européen de Financement Solidaire (FEFISOL) S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012083661/11.

(120118202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Grossbötzl, Hemker, Flaskamp & Co. Beteiligungs S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083717/10.

(120118212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Fascolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 168.121.

Extrait de la résolution unique prise par le Conseil d'Administration par voie circulaire en date du 15 juin 2012

Le conseil décide unanimement de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 12, rue Eugène Ruppert au 15, rue Astrid L-1143 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012083667/14.

(120118130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Grosvenor 49 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 161.354.

1) Pursuant to a resolution of the Company's sole shareholder dated July 5th, 2012, Mr. Marcel Leyers has resigned from his function of Class B Manager of the Company with effect as of June 30th, 2012;

2) The sole shareholder has decided to appoint Mr. Gregory Noyen, residing professionally at 6A Route de Treves, L-2633 Senningerberg, as Class B Manager of the Company with effect as of June 30th, 2012 and for an undetermined period in replacement of Mr. Marcel Leyers.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

1) Suite à une résolution de l'actionnaire unique de la Société datée du 5 juillet 2012, il résulte que M. Marcel Leyers a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la société avec effet au 30 juin 2012.

2) L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Grégory Noyen, résident professionnellement au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme gérant de classe B de la Société avec effet au 30 juin 2012 et pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Marcel Leyers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012083718/19.

(120118333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Hansteen Paderborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.677.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 mai 2012

1. M. Ian Richard WATSON a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mme Sarah Michaela HORNBuckle, administrateur de sociétés, née à Mtarfa (Malte), le 9 mars 1971, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09.07.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Paderborn S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012083723/16.

(120118013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Holden Recoveries IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 161.594.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 mai 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juin 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012083734/13.

(120118157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.
